

« L'assainissement non collectif »  
Conseil Général du Jura

Primé : Gérard Bailly - Président

### **Idée**

Créer un service technique au sein du Conseil Général chargé d'aider et de conseiller les communes dans l'ensemble de leurs missions en assainissement non collectif.

### **Objectif**

Dans un département où 54% des communes ont moins de 200 habitants, assurer la pérennité et le bon fonctionnement de cette filière afin de préserver les ressources en eau à un coût notablement plus faible que l'assainissement collectif.

### **Démarche**

Cet objectif est atteint par une politique globale qui s'appuie principalement sur la concertation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs dans le domaine de l'assainissement individuel (maires, entrepreneurs, maîtres d'œuvre, propriétaires). Par ailleurs un partenariat financier a été conclu avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

### **Contenu**

Les communes sollicitent le SATAA (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome) au Conseil Général. Celui-ci va, notamment, leur donner les moyens d'effectuer leur mission de contrôle des nouvelles filières d'assainissement individuel.

### **Moyens**

Le SATAA est composé d'un ingénieur et de cinq emplois jeunes.  
Budget annuel : 1 200 KF (90 KF en investissement, et 1 110 KF en fonctionnement)

### **Bilan**

Après trois années de fonctionnement du service, 300 communes sont aujourd'hui adhérentes, 350 nouvelles filières d'assainissement individuel ont ainsi été installées correctement et contrôlées par les communes.

### **Commentaire du jury**

Une aide efficace pour assister les communes dans leurs nouvelles responsabilités.

### **Contact :**

Florent PICHON, responsable du SATAA    Tél : 03 84 87 33 65